

## Avis au public en matière d'aménagement communal et de développement urbain

### Décision sur le Plan d'Aménagement Général

Il est porté à la connaissance du public que, dans sa séance du 08 février 2023, le Conseil communal de la Ville de Diekirch a statué sur 2 réclamations introduites au sujet du projet d'aménagement général de la Ville de Diekirch.

Conformément à l'article 16 de la loi modifiée du 19 juillet 2004 concernant l'aménagement communal et le développement urbain, les réclamations contre le vote du Conseil communal introduites par les personnes contre le projet d'aménagement général conformément à l'article 13 de la loi précitée doivent être adressées au Ministre de l'Intérieur, L-2933 Luxembourg, dans les quinze jours suivant la notification de la décision, sous peine de forclusion.

Les réclamations dirigées contre les modifications apportées au projet par le Conseil communal lors du vote doivent être adressées au Ministre de l'Intérieur, L-2933 Luxembourg, dans les quinze jours de l'affichage, soit à partir du 15 février 2023, sous peine de forclusion.

Sont recevables les réclamations des personnes ayant introduit leurs observations et objections conformément à l'article 13 de la loi modifiée du 19 juillet 2004 concernant l'aménagement communal et le développement urbain et les réclamations dirigées contre les modifications apportées au projet par le Conseil communal lors du vote.

La délibération du Conseil communal, ainsi que le projet d'aménagement général approuvé par le Conseil communal sont déposés à partir du 15 février 2023 au Service Technique de la Ville de Diekirch, 7, rue du XI Septembre, où le public peut en prendre connaissance pendant les heures d'ouverture des bureaux (de préférence sur rendez-vous).

**La présente publication est effectuée conformément à l'article 15 de la loi modifiée du 19 juillet 2004 concernant l'aménagement communal et le développement urbain.**

Diekirch, le 14 février 2023

Le Collège des Bourgmestre et Echevins,

Claude Thill, bourgmestre  
Claude dit Jing Daleiden, échevin  
Pascale Schmoetten, échevine